



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 453

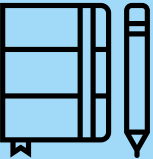
JUILLET
AOÛT
2026

DOSSIER :

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN PIC :

UNE PROMENADE REPENSÉE POUR TOUS





RÔLE DE GARDE
DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT
ADRESSES DES MÉDECINS

LIMBOURG

FOURIR Béatrice **76 31 21**
Rue J Wansart 11 - GOÉ

MILET Jean Pierre **76 34 40**
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile)..... **76 61 48**
Neupré 17 - BILSTAIN

MILET Séverine **76 34 40**
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile)..... **76 61 48**
Neupré 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne Françoise **76 45 45**
Rue des Ecoles 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie Pierre **76 45 45**
Rue des Ecoles 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin **76 45 45**
Rue des Ecoles 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep **44 58 81**
Chemin du Meunier 15 - BILSTAIN

LUSZEZEK Jonathan **55 56 33**
Quai des Religieuses 36 - DOLHAIN

BECKERS Emilie **55 56 33**
Quai des Religieuses 36 - DOLHAIN

DELICATA Aurélie **55 56 33**
Quai des Religieuses 36 - DOLHAIN

BECKERS Martin **76 34 40**
Rue Guillaume Maisier 12 - DOLHAIN

BAELEN

STAINIER Xavier..... **76 39 04**
Route d'Eupen 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs..... **0479/95 23 01**
Rue Longue, 2 - BAELEN

WELKENRAEDT

ADLJU Arsalan **44 87 65**
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph **88 16 05**
Rue Nishaye 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick **88 28 44**
Rue Reine Astrid 34 -WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît **88 17 44**
Rue de la Croix 14 - WELKENRAEDT

RÖMER Bernard..... **88 23 12**
Rue du Centre 2 - WELKENRAEDT



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'arrivée de l'été est souvent synonyme de moments de détente, de rencontres et d'un rythme plus serein. C'est aussi une période propice pour porter un regard sur l'avenir de notre commune et sur les projets qui contribueront à son développement.

À cet égard, notre commune vient de franchir une étape importante avec l'approbation, par le Conseil communal du 22 juin, de son nouveau projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Ce programme, fruit d'un travail de réflexion et de préparation, a ensuite été défendu devant le Pôle Aménagement du Territoire le 3 juillet.

Le développement rural constitue un véritable levier pour les communes comme la nôtre. À travers l'Opération de Développement Rural (ODR), il s'agit de définir une vision commune pour les années à venir et de la traduire en projets concrets destinés à améliorer durablement notre cadre de vie. Aménagement des espaces publics, valorisation du patrimoine, mobilité, renforcement de la convivialité dans nos villages ou encore création de nouveaux lieux de rencontre : autant d'initiatives qui peuvent contribuer au bien-être de tous.

La participation des habitants est au cœur de cette démarche. Parce que personne ne connaît mieux notre commune que celles et ceux qui y vivent, y travaillent ou s'y investissent au quotidien, les idées, les attentes et l'expérience de chacun constituent une richesse indispensable. Ensemble, nous pouvons imaginer et construire une commune toujours plus accueillante, attractive et adaptée aux besoins des générations actuelles et futures.

Parmi les premières étapes concrètes de cette nouvelle programmation figure la volonté d'introduire, comme première demande de convention, la fiche-projet consacrée à l'aménagement du cœur de Membach. Ce projet illustre notre ambition de renforcer la qualité des espaces publics, la convivialité et le dynamisme de nos villages.

Au cours des prochaines années, d'autres projets verront le jour grâce à cette démarche collective. Je ne peux que vous encourager à prendre part aux différentes occasions de participation qui vous seront proposées. L'avenir de notre commune se construit ensemble.

Enfin, à l'aube de cette période estivale, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de très belles vacances. Qu'elles soient placées sous le signe du repos, des découvertes, du partage et des moments privilégiés en famille ou entre amis.

Excellentes vacances d'été à toutes et à tous.



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



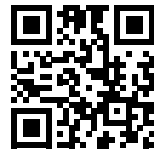
Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Buletin communal bimestriel
Editeur responsable : Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **septembre - octobre 2026** distribué du **31 août au 4 septembre**

Date limite de remise des documents : 15 août 2026.
Envoi de documents par e-mail à buletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.

SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN
www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE **087 76 01 10**

LUNDI 8H30 - 12H
MARDI 8H30 - 12H
MERCREDI 8H30 - 12H
JEUDI 8H30 - 12H
VENDREDI 8H30 - 12H

HORAIRE D'ÉTÉ : ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les vacances, les bureaux de l'Administration communale **seront fermés tous les après-midis du 1^{er} juillet au 31 août**.

Une permanence **UNIQUEMENT** pour le service **Population/État civil** sera assurée le **samedi de 9h à 12h** aux dates suivantes : le **04/07**, le **18/07**, le **01/08** et le **22/08**.

L'administration fonctionnant en service réduit, il est possible que le temps d'obtention de certains documents soit un peu plus long que durant l'année. Merci de votre compréhension.

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

- 📍 Le mardi 21 juillet (Fête Nationale)
- 📍 Le samedi 15 août (Assomption)

Les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique sont consultables le samedi durant la permanence.

ATTENTION : l'agent présent lors de la permanence n'a pas connaissance des dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique, veuillez prendre contact avec le service urbanisme (Madame Deliège) - urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21 du lundi au vendredi

PLANNING PARUTIONS 2026 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
SEPT/OCT 2026	15-août-26	du 31 août au 4 septembre
NOV/DÉC 2026	15-oct-26	du 2 au 6 novembre

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Hanna Schmitzer, route d'Eupen, 79 (09/04)
Adonis Akkermans, route d'Eupen, 96 (30/04)
Lyna Bertrand, rue Longue, 20 (05/05)
Léano Laschet, rue Peter Hodiamont, 8 (18/05)
Zélie Borckmans, rue Albert 1^{er}, 22 (22/05)
Lucie Massenaux, Place Thomas Palm, 21/1 (27/05)

DÉCÈS

Fabian Janssen, chemin de la Joie, 14 (16/04)
Maria Müller, épse de Alfred Sandmeier, rue Cardijn, 12 (20/04)
Josette Specks, épse de Yvan Dobbsteinne, rue du Pensionnat, 7 (30/04)
Roger Kroysier, rue Plein-Vent, 43 (01/05)
Marcel De Wilde, veuf de Vitoria Devara, rue du Pensionnat, 7 (11/05)
Léonce Gerckens, vve de Albert Pironnet, rue du Thier, 30 (21/05)
Eveline Gantoy, vve, rue du Pensionnat, 7 (24/05)
Peter Keutgens, époux de Bertha Klinkenberg, Nereth, 13 (30/05)

MARIAGE

David Tonnelier & Morgane Alexandre, route d'Eupen, 101 (09/05)
Jérôme Delforge & Marine Qualizza, Heggensbrück, 1/A (16/05)
Pascal Krafft & Corman Laurence, rte Jean XXIII, 36 (23/05)
Demeyere Jack & Christel Vleugels, Forges, 81 (23/05)
Pacal Kistemann & Marie-Christine Lallemand, Heggen 64 (23/05)
Leys Jens & Sandra Thienelt, route d'Eupen, 62 (30/05)
Johan Scheen & Jessica Petrovic, Mazarinen, 8/A (06/06)
Nicolas Janssen & Amandine Archambeau, Honthem, 5 (06/06)
Michaël Gyet & Samara Mali, chemin de Hoevel, 3 (06/06)
Salvatore Porcu & Nathalie Salpéteur, Mazarinen 18/02 (06/06)
Yvon Corman & Patricia Hombleu, Meuschemen, 38 (13/06)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au **087 76 66 71**

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT



Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !** Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois** :

✔ **Vendredi 17/07/2026 de 10 à 11 heures**

✔ **Vendredi 21/08/2026 de 10 à 11 heures**

✔ **Vendredi 18/09/2026 de 10 à 11 heures**

✔ **Vendredi 16/10/2026 de 10 à 11 heures**

✔ **Vendredi 20/11/2026 de 10 à 11 heures**

✔ **Vendredi 18/12/2026 de 10 à 11 heures**



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN



Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be

La vie grandeur nature



Merci de tout cœur à
la commune, à Madame
la Bourgmestre ainsi
qu'à nos amis, voisins
et connaissances pour
leurs délicates attentions
témoignées à l'occasion
de nos **60 ans de mariage**
Joséphine & Georges Debougnoux



Nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont pris part à notre deuil lors du **DÉCÈS DE ROGER KROYSIER**.

Votre présence, vos marques de sympathie, fleurs ou dons nous ont touchés et apportés du réconfort en ces moments difficiles.
Marie-Pierre Fontaine, sa compagne et la famille Kroysier.



OBJETS TROUVÉS

Renseignements :

Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. **N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.**



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen
Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



Moment convivial
organisé par
le Centre Culturel et Sportif

Commune de
Baelen

GUINGUETTE

21 Juillet

De 15h à 1h

Espace des Rencontres

Les Fanfares de Baelen
Martin Tribute Show
DJ Bi'Cue
All of me...
Anthéa

Bar & Restauration

Clown
Château gonflable
Grimages

Avec la participation
du clown
Titus et Galipette

LOCATION de
CHÂTEAUX
GONFLABLES

LOUEZ VOS STRUCTURES GONFLABLES POUR
ANNIVERSAIRE, FÊTE, ÉVÉNEMENT...

Château gonflable
pour les enfants

Château gonflable pour les enfants

Château gonflable pour les enfants

CHASSES AU TRÉSOR TOTEMUS

ENVIE DE DÉCOUVRIR NOTRE RÉGION AUTREMENT ?
LANCEZ-VOUS DANS UNE AVENTURE LUDIQUE, CULTURELLE
ET ORIGINALE DANS LE PAYS DE VESDRE AVEC L'APPLICATION
100% GRATUITE TOTEMUS.



A travers des chasses aux trésors, progressez dans ce véritable jeu grandeur nature. Seul, entre amis ou en famille, soyez rythmés par des énigmes, des anecdotes et beaucoup de plaisir !

Ces parcours séduisent par leur diversité et rencontrent un franc succès auprès des participants :

- **Baelen** « une balade bucolique idéale pour les amoureux de la nature » (6km)
- **Dison** « des paysages verdoyants et des sentiers paisibles » (4,6km)
- **Limbourg** « un village historique de caractère comme arrêté dans le temps » (5,5km)
- **Verviers** « un quartier urbain plein de charme et riche en histoire » (4,3km)

Téléchargez l'application gratuitement, choisissez votre itinéraire... et partez à la recherche du précieux totem !



LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le samedi 14 novembre 2026. Les candidatures peuvent être proposées pour toute intéressée avant le 24 octobre à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable via le QR Code ci-dessus.

① **Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées dans l'édition du mois de novembre.**

CI-DESSOUS LE RÈGLEMENT :

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année. La période de référence est située entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ **S'il s'agit de personnes physiques :** être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ **S'il s'agit de clubs ou groupements :** avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour la date qui aura été fixée par elle, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports.
- ✓ Membres de droit quand l'Echevin des Sports est également l'Echevin de la Culture : le Bourgmestre et trois Conseillers communaux.

- ✓ Membres de droit quand l'Echevin des Sports n'est pas également l'Echevin de la Culture : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux.

- ✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

- ✓ **Le mérite sportif**, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.
- ✓ **Le mérite culturel**, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.
- ✓ **Le mérite associatif**, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022, modifié le 13 mai 2024 ainsi que le 10 février 2025 par le Conseil Communal de Baelen.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradél au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



CE SAMEDI 25 JUILLET, UNE CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION SE DÉROULERA AU MONUMENT KUSY À 15H00

Nous espérons vous y voir nombreux.
Eddy Poncelet et Marcel Enstipp
Lieutenant Kusy Memorial Association.

FUTUR OU NOUVEAU PARENT ?

À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

INTRODUISEZ UNE PRÉ-DEMANDE D'ACCUEIL DÈS MAINTENANT !

Via le lien (my@one.be) ou en scannant le QR code

DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous contacter : my@one.be • 02 432 88 55 ou au Partenaire Enfants-Parents de la consultation ONE

ONE.be

Avec nous, pas à pas

MAÎTRE GRANDIR

SURVEILLER NOS RESEAUX

Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Instagram



FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

QUE FAIRE AVANT L'ARRIVÉE DE CES FORTES CHALEURS ?

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques afin de connaître les journées chaudes. Le bulletin d'information de la Cellule interrégionale de l'environnement (CELINE) vous informe sur le déclenchement des différentes phases et les éventuels dépassements des concentrations d'ozone.
- Informez-vous auprès de votre médecin sur les risques pour votre santé, si vous êtes une personne à risque, par exemple, un patient cardiaque, une personne âgée...
- Si vous prenez des médicaments, consultez votre médecin ou votre pharmacien pour savoir s'ils peuvent avoir un impact négatif sur votre santé pendant une période de chaleur.
- Si vous savez que des personnes peuvent avoir besoin d'aide, rendez-leur visite pour les aider à se préparer.

LORS DE FORTES CHALEURS, QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS À SUIVRE ?

Les recommandations suivantes s'adressent à toute la population, et en particulier aux personnes fragilisées.

- **S'hydrater :** buvez environ 1,5 l d'eau par jour (eau, thé, tisanes, potages...) mais évitez les boissons alcoolisées, le café et les boissons sucrées.
- **Se protéger de la chaleur :** restez le plus possible à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée (au moins de 11h à 15h), fermez les fenêtres et les rideaux des façades exposées au soleil tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure et ne les ouvrez que lorsque la plus grosse chaleur est passée. Si vous devez quand même sortir ou aller travailler, essayez d'éviter autant que possible d'être exposé durant les périodes les plus chaudes.
- **Limitez autant que possible les efforts physiques** (les activités sportives, par exemple) et si cela n'est pas possible, faites régulièrement une pause et buvez suffisamment
- **Protégez votre peau du soleil :** pour ce faire, utilisez à intervalle régulier une crème solaire à indice de protection élevé. Demandez éventuellement conseil à votre pharmacien ou à votre médecin traitant ! N'oubliez pas de porter un chapeau ou une casquette et des lunettes de soleil

- **Mangez régulièrement et en suffisance**, surtout des fruits et des légumes de saison ;
- Pensez à **prendre régulièrement des nouvelles de vos proches** plus fragiles.

Tout le monde est concerné par les troubles qui surviennent en cas de forte chaleur. Les risques sont toutefois plus élevés pour des personnes plus sensibles telles que **les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes isolées socialement**.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES OBSERVÉS EN CAS DE CONCENTRATION ÉLEVÉE D'OZONE DANS L'AIR ?

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes
- asthme.

À titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12 h et 22 h.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

COMMENT DÉTERMINE-T-ON UNE VAGUE DE CHALEUR ?

L'IRM parle d'une vague de chaleur climatique nationale lorsque le maxima à Uccle atteint au moins 25°C durant au moins 5 jours consécutifs parmi lesquels le seuil des 30°C est atteint durant au moins trois jours. Le même critère est appliqué pour certains avertissements de chaleur, mais à l'échelle provinciale.

Toutes les vagues de chaleur n'ont pas le même impact sur la société. Car à côté de la durée, la température moyenne pendant une vague de chaleur donne également une bonne indication de l'impact sur les personnes.

CHIEN DANGEREUX

QUEL PLAISIR DE PROFITER DU RÉVEIL DE LA NATURE POUR PROMENER SON ANIMAL DE COMPAGNIE ! SI CE PLAISIR EST PARTAGÉ ENTRE LE MAÎTRE ET L'ANIMAL, IL NE DOIT PAS DEVENIR UNE CONTRAINTE OU UN DANGER POUR LES AUTRES CITOYENS. PENSEZ À TENIR VOTRE CHIEN EN LAISSE ET À EMPORTER AVEC VOUS LE MATÉRIEL DE RAMASSAGE DES DÉJECTIONS ! SI CE RÉFLEXE RELÈVE DU SAVOIR-VIVRE, IL S'AGIT AUSSI D'UNE OBLIGATION REPRISSE DANS NOTRE RÈGLEMENT DE POLICE. **EN CAS D'INFRACTION, UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 500€** PEUT ÊTRE INFLIGÉE, SANS COMPTER LES DOMMAGES EN RESPONSABILITÉ CIVILE SI UNE PERSONNE EST BLESSÉE PAR UN CHIEN EN LIBERTÉ... (ARTICLE 156 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE)

MON CHIEN EST-IL DANGEREUX ?

Certaines races de chiens demandent une attention particulière. Ce n'est pas une question de peur ou de stigmatisation, mais de responsabilité et de prévention. En tant que maître, vous avez un rôle essentiel à jouer pour protéger votre entourage et votre compagnon à quatre pattes.

Les autorités communales peuvent intervenir si un chien représente un danger pour la population. Le Bourgmestre peut imposer des mesures individuelles : muselière, clôture, voire retrait de l'animal en cas de danger avéré. En cas d'urgence, la police peut aussi saisir un chien agressif ou en divagation.

Le meilleur moyen d'éviter tout incident, c'est d'agir en bon maître, dès le départ.



RÈGLES À RESPECTER EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN RÉPUTÉ DANGEREUX :

1. Déclarer le chien à la commune dans les 15 jours, avec :
Numéro de puce
 - Preuve de vaccination
 - Assurance en responsabilité civile
 - Attestation de réussite à un test de comportement
2. Obtenir et porter le permis de détention
3. Muselière obligatoire dans tout lieu public
4. Interdiction d'accès aux marchés, manifestations, écoles, plaines de jeux
5. Clôture solide et enfouie d'au moins 30 cm dans le sol
6. Interdits : collier/muselière à pointes dans les espaces publics
7. Dressage en lieu public interdit s'il nuit à la tranquillité ou la sécurité

RACES CONCERNÉES :

Akita Inu, American Staffordshire Terrier, Pitbull, Pitbull Terrier, Ridgeback Rhodésien, Rottweiler, Band Dog, Bull Terrier, Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Doberman, English Terrier (Staffordshire Bull Terrier), Mastiff (toute origine), Mâtin Brésilien, Tosa Inu.

Et tout croisement avec au moins l'une de ces races.

Vivre en harmonie avec nos animaux, c'est aussi faire preuve de responsabilité et de bon sens collectif.

Art 157 – 158 – 158bis – 159 – 160 – 160bis du Règlement Général de Police

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS



DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommode les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.

Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.



DÉLIVRANCE DES VIGNETTES ET PERMIS DE CHASSE

DEPUIS CE **05.06.2026**,
LE PERMIS DE CHASSE SE
DIGITALISE.

LES AVANTAGES :

- La demande pourra être introduite en ligne
- Le paiement se fera directement via la plateforme
- Après validation du dossier, le permis sera disponible dans « Mon espace »
- Lors des contrôles le permis pourra être présenté via votre smartphone ou en version papier

COMMENT PASSER AU DIGITAL ?

En vous rendant sur le site web « Mon espace ».

- Pour la licence
- Pour le permis

ET POUR LE PAIEMENT ?

Le paiement s'effectue directement en ligne sur site web « Mon espace ».

COMMENT FAIRE SI JE NE SUIS PAS À L'AISE AVEC LE DIGITAL ?

Le SPW Intérieur et Action sociale recommande vivement d'utiliser cette version digitale, cependant, comme les années antérieures, les guichets de nos directions territoriales sont toujours ouverts au public (en semaine) de 09h00 à 12h00 aux adresses suivantes :

NAMUR & BRABANT WALLON

Avenue Bovesse 100 - 5100 Jambes
Mail : chasse.namur.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
Mail : chasse.brabant.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
Tél : 081/715.600

ARLON (uniquement sur rendez-vous)

Place Didier 45 - 6700 Arlon
Mail : chasse.luxembourg.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
Tél : 063/589.060

LIEGE (si possible sur rendez-vous)

Esplanade Simone Veil, 1 - 4000 Liège
Mail : chasse.liege.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
Tél : 04/230.38.77

MONS (nouvelle adresse)

Rue des Canonnières, 36 - 7000 Mons
Mail : chasse.hainaut.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
Tél : 065/320.090

Pour de plus amples informations :

- Sur la démarche « Demander ou activer un permis de chasse » <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-ou-activer-un-permis-de-chasse>
- Sur la démarche « Demander une licence de chasse » <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-licence-de-chasse>
- Retrouvez également la brochure explicative sur la digitalisation du permis de chasse <https://ediwall.wallonie.be/digitalisation-du-permis-de-chasse-2026-144157>



Bienvenue au MARCHÉ DES SAVEURS

13 septembre 2026

De 10h à 16h

Producteurs et
artisans locaux
&
Convivialité

Espace des
Rencontres



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique.

S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL



LA CAMPAGNE CŒUR BLEU (BLUE HEART) EST UNE INITIATIVE INTERNATIONALE LANCÉE PAR LES NATIONS UNIES (ONU) POUR SENSIBILISER ET MOBILISER LA POPULATION CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. EN BELGIQUE, CE MOUVEMENT ANNUEL EST FORTEMENT SOUTENU PAR LE SPF JUSTICE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU 30 JUILLET

LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

- Soutien aux victimes :** Porter le cœur bleu ou l'épinglette officielle est un acte de solidarité avec les victimes d'exploitation (sexuelle, économique, ou travail forcé).
 - Sensibilisation :** Sortir ce crime de l'ombre en rappelant la cruauté des réseaux de trafiquants.
 - Action :** Encourager le grand public, les gouvernements et les entreprises à s'impliquer pour prévenir et combattre ce fléau
- Notre commune s'associe à la campagne Cœur Bleu !





LE LABORATOIRE DU CHRV

LE CHR VERVIERS RAPPELLE AUX HABITANTS DE BAELEN QUE PLUSIEURS CENTRES DE PRÉLÈVEMENTS ET SITES DE CONSULTATIONS SPÉCIALISÉS SONT ACCESSIBLES À PROXIMITÉ DE LEUR COMMUNE.

Nos laboratoires et centres de prélèvements



- 1 CHRV site LA TOURELLE
Rue du Parc, 29
S-4800 Verviers
- 2 CENTRE HOSPITALIER
REINE ASTRID
Rue devant les religieuses, 2
S-4800 Malmédy
- 3 POLYCLINIQUE D'AUBEL
Rue la Kari, 79
S-4800 Aubel
- 4 MRS LA BARCAROLLE
Au Saint Lambert 90,
S-4800 Stembert
- 5 POLYCLINIQUE CRESCEND'EAU
Boulevard des Gérardchamps
S-4800 Verviers
- 6 POLYCLINIQUE MEYERBEER
Avenue Reine Astrid, 232
S-4800 Spa
- 7 CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
ROBERTVILLE
Rue du Lac, 55,
S-4800 Robertville
- 8 CENTRE MEDICAL TILIA
Au des Titouls 251/4,
S-4807 Heusy
- 9 CENTRE SHAMS
Avenue Jardin Eden 10/1,
S-4800 Dison
- 10 PHARMACIE HERVE
Oude-Gout 16,
S-4800 Herve
- 11 PHARMACIE WELKENRAEDT
Rue Saint Jean 28,
S-4840 Welkenraedt

Grâce à son réseau de polycliniques et de centres de prélèvements répartis sur l'ensemble de l'arrondissement, le CHR Verviers souhaite faciliter l'accès aux soins et rapprocher certains services du quotidien des patients.

Selon les sites, les habitants peuvent notamment bénéficier :

- de prises de sang sans rendez-vous ;
- de consultations spécialisées ;
- d'examen médicaux de proximité.

En tant qu'hôpital public ancré dans son territoire, le CHR Verviers poursuit le développement de solutions de proximité adaptées aux besoins de la population.

Retrouvez l'ensemble des sites et informations pratiques sur :

www.chrverviers.be



- 1 POLYCLINIQUE D'AUBEL
Rue la Kari, 79
S-4800 Aubel
087 21 25 54
- 2 PELTZER
Rue de Liège, 107
S-4800 Verviers
087 21 95 29
- 3 LA TOURELLE
Rue du Parc, 29
S-4800 Verviers
087 21 21 11
- 4 POLYCLINIQUE CRESCEND'EAU
Boulevard des Gérardchamps
S-4800 Verviers
087 21 25 54
- 5 POLYCLINIQUE MEYERBEER
Avenue Reine Astrid, 232
S-4800 Spa
087 21 25 54
- 6 CENTRE HOSPITALIER
REINE ASTRID
Rue devant les religieuses, 2
S-4800 Malmédy
080 79 31 11
- 7 CENTRE DE SANTE HOLI
Rue Delée 10,
S-4800 Herve
087 21 25 54

Le laboratoire
du CHR Verviers

"Chaque jour, à la hauteur
de vos besoins"



www.chrverviers.be



Nos sites et polycliniques



DROGUES AU VOLANT, C'EST NON. ET C'EST OK.

ENTRE SORTIES ENTRE AMIS, SOIRÉES EN TERRASSE OU ENCORE FESTIVALS, L'ÉTÉ EST UNE PÉRIODE PROPICE AUX MOMENTS FESTIFS ET AMBIANCES PLUS DÉTENDUES. DANS CES SITUATIONS, LA PRESSION DU GROUPE PEUT JOUER UN RÔLE DANS LES CHOIX LIÉS À LA CONSOMMATION DE DROGUES, Y COMPRIS POUR CEUX QUI DOIVENT REPRENDRE LE VOLANT. MÊME SI LA CONSOMMATION DE DROGUES RESTE INTERDITE PAR LA LOI, LE GAZ HILARANT ET LE CANNABIS SONT PARTICULIÈREMENT CIBLÉS EN RAISON DE LEUR USAGE FRÉQUENT, SURTOUT CHEZ LES PLUS JEUNES. CEPENDANT, MÊME CONSOMMÉES OCCASIONNELLEMENT ET EN PETITE QUANTITÉ, CES SUBSTANCES RESTENT INCOMPATIBLES AVEC LA CONDUITE, ET CHACUN DOIT POUVOIR DIRE NON SANS AVOIR À SE JUSTIFIER NI SUBIR DE PRESSION.

GAZ HILARANT : UN USAGE DÉTOURNÉ DE PLUS EN PLUS POPULAIRE, Y COMPRIS AU VOLANT

Initialement utilisé en médecine, dans l'industrie ou à des fins alimentaires, le protoxyde d'azote (également appelé « gaz hilarant ») est aujourd'hui souvent détourné pour un usage récréatif, notamment en raison de ses effets euphorisants rapides. Il est généralement inhalé à l'aide de ballons et rencontre un succès important auprès des jeunes, le plus souvent dans des lieux festifs et en groupe.

Le protoxyde d'azote a pourtant des effets directs sur les capacités nécessaires à la conduite car il entraîne des **troubles cognitifs et psychomoteurs** significatifs qui augmentent directement le risque d'accident de la route :

- Baisse de la vigilance
- Trouble de la coordination
- Altération du jugement
- Augmentation du temps de réaction
- Désinhibition
- Distorsions visuelles
- Vertiges

Si la plupart des troubles disparaissent en quelques minutes, **certaines peuvent persister jusqu'à 45 minutes.**

Les risques sont encore renforcés en cas de consommation combinée avec d'autres substances (notamment avec l'alcool ou le cannabis) qui accentue les troubles cognitifs en augmentant fortement le risque d'accident.

LE CANNABIS, LARGEMENT CONSOMMÉ EN WALLONIE

Le cannabis est fréquemment consommé avant de prendre le volant. Il s'agit de la drogue la plus citée parmi les conducteurs ayant déjà conduit sous influence.

Là aussi, de nombreux usagers ont tendance à sous-estimer les risques au volant. Pourtant, le cannabis altère clairement les capacités de conduite :

- Difficultés de concentration et d'attention
- Moins bonne perception de l'environnement
- Perte de coordination
- Difficulté à garder une trajectoire droite et une vitesse constante
- Difficulté à évaluer les distances
- Augmentation du temps de réaction
- Perte de réflexes
- Conduite hésitante
- Difficulté à réagir face à l'imprévu

Le risque d'être impliqué dans un accident grave peut être multiplié jusqu'à 3 fois.

Celui-ci est encore décuplé (de 20 à 200 fois) si vous combinez drogue et alcool, et ce, dès le premier verre.

« NON, C'EST NON. ET C'EST OK »

Nos conseils pour un retour de fête en toute sécurité

Vous invitez des amis :

✓ **Avant la soirée**

- Prévoyez des solutions de retour en notant, par exemple, les numéros des sociétés de taxi situées à proximité de chez vous.
- Préparez un endroit pour dormir (canapé, lit...) pour vos amis qui ne seraient plus aptes à reprendre le volant.
- Identifiez un ami sobre si certains amis viennent en voiture.

✓ **Pendant la soirée**

- Evitez d'inciter vos amis à consommer de la drogue s'ils reprennent le volant.
- Soyez attentif à l'état de vos amis.

✓ **Après la soirée**

- Ne laissez pas repartir vos amis en voiture s'ils ne sont pas en état.
- Appelez un taxi si nécessaire.
- Au besoin, proposez de rester dormir chez vous.

Vous êtes invité à une fête :

✓ **Si vous consommez de la drogue**

- Rentrez en taxi
- Dormez sur place
- Faites-vous raccompagner par un ami sobre

✓ **Bon à savoir**

- La conduite sous l'influence de drogues, quelles qu'elles soient, est soumise à une tolérance zéro.
- Si vous êtes impliqués dans un accident de la route, vous serez systématiquement testés pour conduite sous influence de drogues.
- En cas de test positif, votre permis de conduire vous sera immédiatement retiré pour une durée minimale de 15 jours.



CONCLUSION, la meilleure chose à faire pour éviter les risques : NE PAS CONSOMMER DE DROGUES SI VOUS CONDUISEZ.



RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN PIC : UNE PROMENADE REPENSÉE POUR TOUS

LA COMMUNE A RÉCEMMENT MENÉ À BIEN UN IMPORTANT PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU **CHEMIN PIC VERT**, AVEC POUR OBJECTIF D'AMÉLIORER DURABLEMENT LE CONFORT, LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES DÉPLACEMENTS DOUX.



Cette liaison essentielle, longue de plusieurs centaines de mètres, constitue un axe de mobilité privilégié reliant le quartier de Médael au parc communal ainsi qu'au cimetière du chemin de la Joie. Très fréquenté par les promeneurs, les riverains et les usagers actifs, ce chemin joue un rôle structurant dans le maillage des cheminements piétons de la commune.

Son réaménagement s'inscrit pleinement dans la volonté communale de favoriser les modes de déplacement respectueux de l'environnement tout en valorisant les espaces naturels.

Dans un souci d'intégration harmonieuse au site, une attention particulière a été portée aux caractéristiques du terrain, notamment à son caractère humide par endroits. Afin de garantir la durabilité de l'aménagement et un usage confortable en toute saison, une structure composée de trois couches d'empierrement a été mise en place. De la couche la plus grossière à la plus fine, ce dispositif assure à la fois un drainage efficace des eaux et une surface de circulation stable et agréable.

Ce nouveau revêtement permet désormais aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussettes de se croiser aisément sur l'ensemble du parcours.

Au-delà du revêtement, d'autres interventions ont contribué à améliorer la qualité globale du site. Les clôtures bordant le chemin ont été remises en état afin de sécuriser les abords et de renforcer l'intégration paysagère. Par ailleurs, un travail soigné d'entretien de la végétation a été réalisé avant la période de nidification, dans le respect des cycles naturels.

Cette démarche témoigne de l'attention portée par la commune à la préservation de la biodiversité locale et à une gestion raisonnée des espaces verts.

Aujourd'hui, le chemin PIC offre un cadre de promenade renouvelé, accessible et agréable, permettant à chacun de profiter pleinement d'un environnement naturel préservé au cœur du village. Il constitue désormais à la fois un lieu de passage et un espace de détente, propice à la marche, à la découverte et au bien-être.

La commune tient à saluer le travail de grande qualité réalisé par son équipe technique, dont l'engagement et le savoir-faire contribuent quotidiennement à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants.





LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusque 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30
Mardi : fermé
Mercredi : 10h30-18h
Jeudi : 14h-17h30
Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h-13h



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :
☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

BIBLIOTHÈQUE

 **Vendredi 10 juillet**

LIRE DANS LES PARCS

 De 15h00 à 17h00

 Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

 Lire dans les parcs

Cet été, la bibliothèque prend l'air !

Nous participons à l'animation «Lire dans les parcs»

Mais au fait, c'est quoi ?

Une belle occasion de profiter du grand air tout en écoutant des histoires racontées en plein cœur de la nature. Un moment simple, doux, et ouvert à tous. Alicia s'installe dans un coin de verdure pour vous lire des histoires (si la météo est de la partie). Vous pouvez passer quand vous voulez, rester 5 minutes ou une heure - c'est vous qui décidez ! Prenez une pause, écoutez une histoire, respirez un peu... et repartez quand bon vous semble

 **Jeudi 16 juillet**

ATELIER DE JASPAGE

 De 10h00 à 12h00

Envie de personnaliser et d'embellir vos lectures favorites tout en découvrant une technique créative originale ? Alicia vous propose deux ateliers de jaspage cet été :

Un moment convivial sous forme de café créatif

 Le matériel est fourni, il vous suffit d'apporter vos propres livres à décorer. ⚠ Les places sont limitées, pensez à réserver rapidement (activité gratuite). Au plaisir de partager ce moment créatif avec vous ! 📖

 **Jeudi 13 aout** -  De 17h00 à 19h00

ATELIER DE JASPAGE

Envie de personnaliser et d'embellir vos lectures favorites tout en découvrant une technique créative originale ? Alicia vous propose deux ateliers de jaspage cet été :

Une ambiance détendue façon apéro créatif

 Le matériel est fourni, il vous suffit d'apporter vos propres livres à décorer. ⚠ Les places sont limitées, pensez à réserver rapidement (activité gratuite). Au plaisir de partager ce moment créatif avec vous ! 📖

 **Vendredi 21 aout** -  De 15h00 à 17h00

LIRE DANS LES PARCS

 Cet été, la bibliothèque prend l'air !

Nous participons à l'animation «Lire dans les parcs»

Mais au fait, c'est quoi ?

Une belle occasion de profiter du grand air tout en écoutant des histoires racontées en plein cœur de la nature. Un moment simple, doux, et ouvert à tous. Alicia s'installe dans un coin de verdure pour vous lire des histoires (si la météo est de la partie). Vous pouvez passer quand vous voulez, rester 5 minutes ou une heure - c'est vous qui décidez ! Prenez une pause, écoutez une histoire, respirez un peu... et repartez quand bon vous semble.

La bibliothèque de Baelen fermera ses portes du 03 août au 9 août, pour une semaine de vacances. En dehors de ces dates de fermetures, l'horaire de la bibliothèque ne change pas. Nous rappelons également que les dates de retour des documents empruntés ne seront JAMAIS un jour de fermeture. Nous y veillons personnellement 😊.

Autre information pour nos lecteurs : **pendant l'été, la navette de prêt entre bibliothèques fait une pause**. Il ne sera donc pas possible de faire venir un livre d'une autre bibliothèque durant ces deux mois de vacances scolaires. De nombreuses sélections de lecture d'étés seront néanmoins disponibles à la bibliothèque pour vous faire patienter.

BIBLIOTHÈQUE

 **Durant les heures d'ouvertures de la bibliothèque**

COLLECTE DE LEGO À LA BIBLIOTHÈQUE !

Dans le cadre de notre collaboration avec Altéo, nous lançons dès aujourd'hui une grande collecte de LEGO au sein de la bibliothèque

L'objectif ?

Rassembler un maximum de briques pour, ensuite, construire ensemble une rampe pour l'accessibilité symbolique. Un projet à la fois créatif, collectif et porteur de sens

Vous avez des LEGO qui dorment à la maison ?

Offrez-leur une seconde vie en les déposant à la bibliothèque ! Toutes les contributions, petites ou grandes, sont les bienvenues

Dépôt possible dès maintenant à l'accueil de la bibliothèque

Merci d'avance pour votre participation et votre soutien à cette belle initiative.



AGENDA

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
05/07/2026	Balade	Parc communal	13h30	voir article
10/07/2026	Lire dans les parcs	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
16/07/2026	Atelier de Jaspage	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article - BIBLIOTHEQUE
21/07/2026	Guinguette du 21 juillet	Espace des Rencontres	dès 15h	voir article
25/07/2025	Commémoration au monument Kusy	Corbusch	15h	Lieutenant Kusy Memorial Association
02/08/2026	Balade	Parc communal	13h30	voir article
16/05/2026	Samedi, j'peux pas j'ai bibli	Bibliothèque communale	de 9h à 12h	voir article - BIBLIOTHEQUE
13/08/2026	Atelier de Jaspage	Bibliothèque communale	de 17h à 19h	voir article - BIBLIOTHEQUE
14/08/2026	Jogging Baelenois	Baelen, Foyer Culturel	19h/20h	voir article - Club Cycliste Baelenois
21/08/2026	Lire dans les parcs	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
22/08/2026	26 ^{ème} édition de la Fête du village à Membach	Rue Léonard Moray à Membach	dès 16h	voir article - Comité fête au village
23/08/2026	14 ^{ème} brocante de la rue Longue	rue Longue	dès 7h	Comité de quartier L.M.E
24/08/2026	Reprise des cours "gym des dames aînées"	Salle de gymnastique Baelen	19h à 20h	voir article
06/09/2026	Balade	Parc communal	13h30	voir article
13/09/2026	Marché des Saveurs	Espace des Rencontres	dès 10h	voir article
13/09/2026	Visite guidée de la tour de l'église de Baelen	Eglise de Baelen	dès 14h	voir article - L.A.C.
3/10/2026	Souper/ blind test	Foyer Culturel	dès 18h	voir article
14/11/2026	Soirée des mérites	Foyer Culturel		voir article



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 5 JUILLET, LE 2 AOÛT ET LE 6 SEPTEMBRE.

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis : 087 76 33 89

Chers villageois,

La **SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH** vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical.

N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



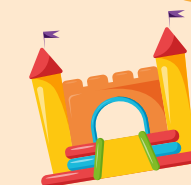
26^{ème} édition

Fête au village de Membach

Rue Léonard Moray

22 / 08 / 2026

dès 16 heures.

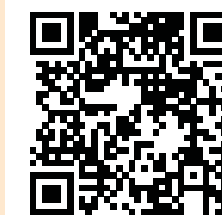


Barbecue géant, châteaux gonflables
jeux pour enfants, musique et concert

Invitation cordiale à toutes et à tous

**Barbecue
réservation obligatoire**

Découvrez le formulaire de réservation ➔



comite.fete.membach@gmail.com - 0486.10.85.42

 **Comité de la fête au village à Membach**



28ème

Jogging Baelenois

Mémorial Jean-Marie Rombach

14 août 2026

1 km - 2 km - 7,8 km

19h 19h20 20h

•KIDS RUN >>> 19h et 19h20

- ✓ 1 km à 19h00 pour les enfants nés en 2018 et plus jeunes.
- ✓ 2 km à 19h20 pour les jeunes nés de 2012 à 2017.

INSCRIPTION

- ✓ 2,00 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2026
- ✓ 3,00 € le jour de l'épreuve

MEDAILLE POUR TOUS LES JEUNES PARTICIPANTS

En pratique:

Départ et arrivée :

- ✓ rue de la Régence, 4837 Baelen

Vestiaires/douches:

- ✓ Foyer Culturel et Sportif de Baelen

Après la course :

- ✓ Remise des prix et bar festif

Infos et pré-inscriptions:

- ✓ www.joggingbaelenois.be
- ✓ <https://www.facebook.com/Joggingbaelenois>

Organisateur: ASBL Club Cycliste Baelenois

•JOGGING POPULAIRE – 7,8 km >>> 20h

INSCRIPTION

- ✓ 6,00 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2026
- ✓ 8,00 € le jour de l'épreuve

(inscriptions jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course)



Tirage au sort de nombreux lots et d'un
vélo offert par **Becker Cycles**, parmi tous les participants

1€ par inscription sera reversé à une action caritative

Ils nous soutiennent dans notre organisation:



STAGE DE VOLLEY

Le JBM VBC Baelen te propose un stage de découverte !

Les 3, 4 et 5/08 de 9h à 12h

À la salle du Foyer Culturel de Baelen

Filles et garçons entre 6 et 12 ans

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ !

Inscription, merci :
Jocelynevolleybaelen@gmail.com

PAF : 40€

Date limite d'inscription : 25/07



SOURIEZ, ON EST FILMÉ

CE DIMANCHE MATIN 17 MAI, LES AMATEURS ET LEURS AMIS À 4 PATTES ONT PARTICIPÉ À UNE JOURNÉE SPÉCIALE ET INHABITUELLE.

Les duos des différents groupes allaient se rencontrer pour participer à un shooting photo. En effet, **Manon Goeders**, photographe professionnelle (**Pixels à 4 pattes**), était attendue avec impatience.

Les chiens n'étaient absolument pas perturbés et se sont montrés sous leur plus beau jour. Leur personnalité, avec de très belles attitudes, a permis des photos individuelles exceptionnelles.

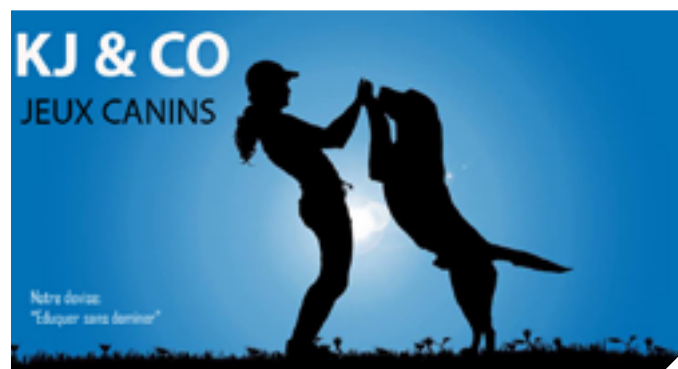
Malgré une météo mitigée, tous ont vraiment apprécié cette journée particulière et conviviale.

À refaire très certainement.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : **0495 855 890** Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



Les habitants du quartier sont heureux de vous inviter à leur

14^{ème} GRANDE BROCANTE

le dimanche 23 août dès 7h
dans la rue Longue à
4837 Baelen
en face de l'église de Baelen

Videz vos greniers et caves,
laissez vos enfants vendre
leurs vieux jouets.
Venez vous promener dans la rue
à l'occasion de notre brocante.

Pour tous renseignements
GSM et WhatsApp : 0470/18.58.35
brocante.baelen@gmail.com
10€ par emplacement
BE96 7320 6602 3305

Ed. Insp. Quartier LME, rue Longue, 44, 4837 Baelen



Chers habitants de Baelen et Membach,

LA BROCANTE ANNUELLE EST DE RETOUR POUR SA 14^{ÈME} ÉDITION!

Elle se déroulera le dimanche 23 août 2026, de 07h à 16 h00

Bar et restauration durant la journée.

Vous pouvez dès à présent vous y inscrire, les emplacements sont toujours au prix de 10 €/4m.

Nous attirons votre attention sur le changement d'adresse mail, vous pouvez à présent nous contacter à : brocante.baelen@gmail.com

Seule cette adresse sera utilisée pour tous renseignements, réservations et/ou autres questions.

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre belle rue Longue.

Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil:
un moment, un lieu, des échanges,
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2^{ème} mardi du mois de 15h à 16h30
Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)
Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

Le Café Deuil a pour vocation d'offrir un espace de réconfort et de sérénité à toutes les personnes souhaitant partager leur expérience, briser l'isolement et échanger dans une atmosphère empreinte de bienveillance.

Bien qu'initée par des membres de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, le Café Deuil se veut pleinement neutre, sans adhérence à une orientation religieuse, laïque ou autre. Si vous souhaitez participer au Café Deuil, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de venir vous chercher.

L'équipe Café Deuil



Messe de quartier en plein air à Oeveren, potale de Sainte-Marie – dimanche 8 septembre 2024.

ET SI LA LUMIÈRE VENAIT D'ICI ?

L'UNITÉ PASTORALE BAELEN-WELKENRAEDT, UNE PRÉSENCE DISCRÈTE ET VIVANTE AU CŒUR DE NOS COMMUNES

LES NOUVELLES QUI ARRIVENT DU MONDE, D'EUROPE, DE BELGIQUE, DE WALLONIE PÈSENT PARFOIS LOURD. LES TENSIONS GÉOPOLITIQUES, LES INCERTITUDES ÉCONOMIQUES, LES FRACTURES SOCIALES - TOUT CELA TRAVERSE NOS VILLAGES COMME PARTOUT AILLEURS. ET POURTANT, DANS NOS VILLAGES, QUELQUE CHOSE RÉSISTE DOUCEMENT, SANS FAIRE DE BRUIT : UNE COMMUNAUTÉ DE GENS ORDINAIRES QUI CONTINUENT À PRENDRE SOIN LES UNS DES AUTRES, À PRIER ENSEMBLE, À SE RETROUVER. C'EST CE QUE VIT L'UNITÉ PASTORALE BAELEN-WELKENRAEDT. ELLE MÉRITAIT BIEN QUELQUES LIGNES DANS VOTRE REVUE COMMUNALE.

QUATRE CLOCHERS, UNE SEULE MAISON

Il y a quelques années, le diocèse de Liège a réorganisé ses paroisses en «unités pastorales» ; des regroupements pour maintenir une présence là où les prêtres se font rares et les fidèles plus discrets. L'UPBW rassemble ainsi les paroisses de notre plateau : **Baelen, Membach, Welkenraedt, Herbesthal-Baum et Henri-Chapelle**. Derrière ce sigle un peu administratif se cache une réalité très humaine : un prêtre, un abbé, deux diacres, des voisins, des bénévoles, des familles qui, semaine après semaine, font vivre leurs églises et leurs communautés.

Ne cherchez pas ici une institution repliée sur elle-même. Le site **www.upbw.be** témoigne d'une communauté tournée vers l'extérieur : catéchèse pour les enfants, préparation aux sacrements, accompagnement des familles en deuil, visites aux personnes malades, groupe biblique, chorales... Et au cœur de tout cela, la

messe dominicale : chaque dimanche, une messe est célébrée en alternance dans l'une des paroisses de l'unité à Baelen, Membach, Welkenraedt, Herbesthal-Baum ou Henri-Chapelle. Un rendez-vous hebdomadaire, ancré dans la vie de nos villages, ouvert à tous.



MESSE DOMINICALE

Herbesthal-Baum	Membach	Baelen	Welkenraedt	Henri-Chapelle
Sacré Cœur	St Jean-Baptiste	Saint-Paul	St Jean-Baptiste	Saint-Georges
				
1 ^{re} dim. 9h30	1 ^{re} dim. 10h	2 ^e dim. 10h	3 ^e dim. 10h	4 ^e dim. 10h

Horaires complets sur www.upbw.be → Agenda

PRIER ENSEMBLE : UNE FORCE TRANQUILLE

Dans un monde saturé d'informations et de bruit, il existe à l'UPBW des espaces de silence et de recueillement ouverts à tous. **La prière du chapelet**, les **adorations eucharistiques** régulières, les temps de **l'Heure Sainte** — autant de rendez-vous où chacun peut venir, à son rythme, déposer ses questions, ses inquiétudes, ses espérances.

Ces moments ne sont pas réservés à une élite spirituelle. Ce sont des femmes et des hommes de nos villages qui se retrouvent, humblement, pour ne pas être seuls face à ce qui les dépasse. Ces moments de prière et de recueillement sont ouverts à tous et chacun(e) est bienvenu(e). D'ailleurs **toute nouvelle initiative ou proposition est la bienvenue**. Si vous ressentez l'envie d'organiser un temps de prière particulier ou de proposer une démarche spirituelle, les portes de l'UPBW vous sont ouvertes.

★ **Votre simple participation, votre idée, votre initiative, votre envie de contribuer sont les bienvenues. Contactez-nous.**

LA PAIX COMMENCE ICI : FAMILLES, ENFANTS, JEUNES

L'une des convictions profondes de l'UPBW, c'est que la paix - celle dont le monde a si cruellement besoin aujourd'hui - se construit d'abord dans les familles de nos villages et hameaux. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux **familles, aux enfants et aux jeunes** de nos communes.

Des parcours de catéchèse pour et avec les enfants en préparation des 1^{ères} communions sont proposés, pour que les familles et les plus jeunes ne soient pas seulement spectateurs mais participants à la vie spirituelle de leur village. Dans ce même esprit, une collaboration avec l'école primaire de Baelen est organisée : une période du cours de religion se déroule désormais directement à l'église - une belle façon vivante et concrète d'ancrer la foi dans l'histoire et les pierres de nos communautés.

Pour les **adolescents** et les **jeunes adultes**, un **parcours de profession de foi et de confirmation** renouvelé propose un cheminement vers une foi adulte et personnelle - loin du rite automatique, ancré dans des questions vraies. Ces jeunes sont l'avenir de nos communautés, et l'UPBW les accueille avec joie et sans condition. Si vous désirez que votre enfant fasse sa profession de foi en 2027 (enfants nés en 2015) ; ou bien sa 1^{re} Communion en 2027 ; ou bien qu'il choisisse d'être confirmé, alors, c'est le moment ! ... et appelez le secrétariat paroissial à Welkenraedt : ouvert mardi et mercredi de 9h30 à 12h. rdv ; **087 880 259** et **0496 286 277** (upbw-secretariat@skynet.be).



L'abbé, la chorale et les fidèles réunis autour de l'autel fleuri – une messe de quartier comme nos villages peuvent en vivre.

MEMBACH : UNE ÉGLISE QUI ROUVRE, UN VILLAGE QUI SE RETROUVE

Bonne nouvelle de cet été : après **18 mois de fermeture** pour la restauration de son plafond intérieur, l'église Saint Jean-Baptiste de Membach rouvre à nouveau ses portes. La **fête patronale du 28 juin** était une belle occasion pour nous rassembler et de célébrer avec tout le village et d'offrir à Dieu une louange et une Action de grâce avec la chorale « A Kapella».

Mais au-delà des pierres rénouvées, une question se pose et elle est belle : qui va faire vivre à l'avenir nos espaces de foi catholique ? L'appel est lancé aux habitants de nos villages de rejoindre une équipe relais. Une église au centre d'un village, c'est un patrimoine commun, un lieu de recueillement et de mémoire, un point de rassemblement - pour croyants et non-croyants.

DES MAINS TENDUES : PAPOT'THÉ, SAINT-VINCENT, VISITEURS DE MALADES

On ne mesure pas toujours ce que représente la présence de bénévoles formés à l'écoute dans nos communes. **Le Papot'thé ou le Café Deuil** - espace de rencontre et d'échange - ou encore les équipes Saint-Vincent-de-Paul et les visiteurs de malades font chaque semaine ce que ni une application ni une politique sociale ne peuvent remplacer : ils frappent à une porte, s'assoient, écoutent. Dans un contexte où la solitude est devenue l'un des grands maux de nos sociétés, ces présences bénévoles constituent un filet de solidarité précieux, ancré dans le quotidien de nos rues.

UNE FÊTE-DIEU À LIÈGE, PÈLERINAGES À BANNEUX ET À LOURDES : LA VIE CONTINUE

Début juin, la **Fête-Dieu à Liège** a rassemblé des milliers de personnes pour une procession historique dans la cité ardente. Et du **9 au 13 juillet** des paroissiens participeront au **pèlerinage à Banneux** sur le thème « Conduis nos pas au chemin de la Paix ». Ensuite du **17 au 23 août**, des paroissiens rejoindront le **pèlerinage diocésain à Lourdes** sur le thème « Me voici » - des invitations à répondre présent là où on est. Ces événements disent quelque chose d'essentiel : des personnes choisissent de se mettre en marche ensemble - et dans ce geste simple réside une résistance tranquille au repli sur soi et à la peur.

REJOIGNEZ-NOUS : VOTRE PLACE EST ICI

L'UPBW lance un appel particulier pour des volontaires au service de nos paroisses : **lecteurs, catéchistes, chanteurs, acolytes** — jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, qui servent et assistent la communauté et le prêtre lors des célébrations et préparations paroissiales. C'est s'engager dans un service discret mais essentiel, au cœur de nos communautés. Pas besoin d'être un grand croyant : juste avoir la foi et l'envie d'être là, utile, serviable.

Plus largement, l'UPBW est **ouverte à toutes les initiatives** : un temps de prière à organiser, une initiative solidaire, une idée pour rapprocher les générations ou faire vivre une église de village. Nos communes, les fabriques d'église et les communautés paroissiales œuvrent dans un intérêt commun : préserver un tissu social et un patrimoine qui appartiennent à toute la population. C'est sur ce terrain-là que les collaborations se construisent, au-delà des convictions de chacun.

« *Nous ne cherchons pas que des fidèles - nous cherchons des habitants qui ont envie que leurs villages restent vivants, accueillants et humains.* »

POUR EN SAVOIR PLUS & NOUS REJOINDRE

 www.upbw.be

 upbw-secretariat@skynet.be

Ou appelez le secrétariat paroissial : **087 880 259** et **0496 286 277**

 Unité Pastorale Baelen-Membach-Henri-Chapelle-Welkenraedt





GYMNASTIQUE DES DAMES AÎNÉES

Vous désirez dégager un peu de temps pour vous et vous mettre en forme!

Alors rejoignez-nous, **tous les lundis**,
(sauf les congés scolaires)

Début des cours :

Lundi 24 août 2025 de 19 h à 20 h.

Lieu : salle de gymnastique communale à BAELEN

Prix : 50 euros par année.

Pour les infos,

Dorothee Marin 0495/408392

ou Lucile Duheym 087/762542 et 0496/151584.



DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026
À 14, 15 ET 16 H00

VISITE GUIDÉE DE LA TOUR DE L'ÉGLISE DE BAELEN

LE LAC ORGANISE UNE VISITE GUIDÉE DE LA TOUR
DE L'ÉGLISE DE BAELEN AINSI QUE LA CHARPENTE
DE LA NEF PRINCIPALE.

⚠ **15 PERSONNES PAR VISITE.**
(les enfants de moins de 8 ans ne sont pas admis.)

La visite est gratuite.

Guide : **Camille Meessen**

Une exposition de documents, de colliers et de médailles de la société
de tir St Paul de Baelen agrémente cette visite.

📅 Inscriptions nécessaires avec mention de l'horaire désiré auprès de

📞 Erik Geers (0485/47.02.88 – bailus@hotmail.com) avant le
1^{er} septembre.

Le LAC remercie chaleureusement la Présidente de la Fabrique d'Église
Gilberte Flas-Moonen, Monsieur Camille Meessen, Monsieur Louis Flas
pour leur amicale et précieuse collaboration.

Le LAC Baelen-Membach



18H00 - SOUPER

21H00 - BLIND TEST

3 OCTOBRE 2026

LE HOME SAINT-FRANÇOIS VOUS
CONVIE...SOUPER
BLIND
TEST

20 EUROS / ADULTE - 10 EUROS / ENFANT

SALLE DU FOYER CULTUREL
RUE DE LA RÉGENCE 1
À BAELENCONTACT ET RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES:
HÉLÈNE LECLERC / 0495 48 03 64
LECLERC-HELENE@HOTMAIL.COM

Au profit des enfants du Home Saint-François en collaboration avec

TT DALTONS
MEMBACH L.368

STAGE D'ÉTÉ 2026

 DU 10 AU 14 AOÛT 2026 DE 9H À 12HSTAGE POUR DÉBUTANTS
ET DE PERFECTIONNEMENT
ET CONDITION PHYSIQUE
POUR LES JOUEURS CLASSÉS

PRIX DU STAGE

30€

LIEU DU STAGE
SALLE ST JEAN MEMBACH
RUE LÉONARD MORAY 15

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

PERSONNES DE CONTACT :

HARDY RENÉ
0494/87.31.29BRANDT DIDIER
0497/15.42.20

